



CONSEIL MUNICIPAL-2020

COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SÉANCE du mercredi 09 septembre 2020 à 20 h 30

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 9 septembre 2020 sur convocation régulière. La présidence de séance a été confiée à Monsieur Max RASPAIL, maire. Monsieur le maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres :

Présents : Max RASPAIL, Jean-François BOREL, Jalila IKHARKHAREN, Vincent FAVIER, Frédéric ORTOLAN, Ludovic MAURIZOT, Laurence ESTEVE, Clémence BROUSSE-RIMBERT, Rémi VILLON, Stephan VIRET, Bernadette NUVOLOSO, Guilhem MGHAIETH, Pierre NICOLAS.

Absents excusés : Annie CACERES,

Ont donné pouvoir : Jérôme POITEVIN, donne pouvoir à Max Raspail

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30, et constate que le quorum est atteint. M. Pierre NICOLAS est désigné secrétaire de séance.

Il est fait lecture des délibérations du Conseil Municipal du 10 juillet 2020. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal correspondant est soumis à l'assemblée et adopté à l'unanimité.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le maire présente la liste des décisions directes qu'il a prise en vertu des délégations de compétences qui lui ont été consenties par délibération du conseil municipal du 25 mai 2020.

Délibération n° 1

Objet : **Retrait de délibération : élections des délégués du Syndicat des Nesque**

Le maire expose : La compétence a été transféré à l'intercommunalité, donc il faut retirer la délibération.

Le maire propose : le retrait de la délibération du 15 juin 2020.

Le conseil municipal vote : à l'unanimité pour ce retrait.

Délibération n° 2

Objet : Commission d' appel d'offre : reprise de la délibération pour ajout de 3 suppléants

Le maire expose : il faut élire 3 suppléants pour compléter l'équipe des 3 titulaires élus le 15 juin 2020 (M. Borel Jean-François, M. Viret Stéphan et Mme Nuvolosio Bernadette).

Mme Laurence ESTEVE, Ms. Vincent FAVIER et Frédéric ORTOLAN se proposent comme candidats suppléants.

Le conseil municipal procède au vote à bulletin secret à la majorité absolue des 3 candidats aux postes de suppléants à la commission d'appel d'offre soit :

-Mme Estève Laurence

-M. Favier Vincent

-M. Ortolan Frédéric

Délibération n° 3

Objet : Syndicat mixte Rhône Ventoux : modification des statuts

Le maire expose : les évolutions règlementaires en matière de gestion des compétences eau et assainissement ont eu pour impact de modifier les membres présents au sein du comité syndical.

Le maire propose : l'adoption de cette proposition

Le conseil municipal vote : à l'unanimité pour l'adoption de cette proposition.

Délibération n° 4

Objet : Modification du temps hebdomadaire de l'agent technique

Le maire expose : Michel RIBIERE est parti à la Communauté de Communes Ventoux-Sud. Charles THEETEN, qui travaillait à mi-temps à Blauvac, et l'autre mi-temps à Flassan, est d'accord pour passer à plein temps pour Blauvac.

Le maire propose : de faire passer Charles THEETEN à plein temps, à compter du 1er septembre 2020.

Le conseil municipal vote : à l'unanimité pour cette décision.

Délibération n° 5

Objet : **Mise à jour du régime forestier**

Le maire expose : à la demande de l'ONF, qui assure la gestion des bois communaux, certaines parcelles ont évolué dans leur vocation ou ont été redécoupées. Il faut donc enlever ou ajouter des parcelles à l'enveloppe du régime forestier.

Le maire propose : d'accepter cette mise à jour.

Le conseil municipal vote : à l'unanimité l'acceptation de cette mise à jour.

Délibération n° 6

Objet : **Mise à jour du plan communal de sauvegarde**

Le maire expose : Le PCS a été défini le 14 mars 2013. Lors de chaque renouvellement de l'équipe municipal, il doit être mis à jour dans l'ensemble de ses fiches.

Le maire propose : d'accepter cette mise à jour.

Le conseil municipal vote : à l'unanimité pour la mise à jour de ce document.

Délibération n° 7

Objet : **Travaux de voirie : reprise des ralentisseurs à Saint Estève et à Blauvac, création d'un plateau à l'entrée du village route de Mazan, déplacement des panneaux d'agglomération au hameau de Saint Estève et au village et demande de subvention**

Le maire expose : Les 5 plateaux ralentisseurs sont anciens et se sont affaissés.

Au vu des nouvelles constructions le long des routes départementales au village et au hameau de Saint Estève, afin de garantir la sécurité des habitants, il est nécessaire d'englober celles-ci dans le périmètre de l'agglomération.

Le panneau d'agglomération, au hameau de Saint Estève sur la route départementale en direction de Villes sur Auzon, sera déplacé.

Et sera choisi, sur site, avec les conseillers municipaux, l'emplacement précis du 6e plateau ralentisseur, à l'entrée du village sur la route de Mazan et le positionnement du panneau d'agglomération. Ce 6^e ralentisseur sera implanté sur une partie de la route appartenant au Département, donc la marge de manœuvre sera réduite, notamment en termes de hauteur et de pente. Il sera possible de ne pas le faire.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

-montant H.T. des travaux : 34 030 €

-montant de la subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la restitution des amendes de police (participation de 70 % du montant H.T.) : 23 821 €

-restant à charge à la mairie : 17 015 € TTC

Le maire propose : de faire ces travaux et de faire la demande de subvention.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité : pour la faisabilité des travaux, le plan de financement prévisionnel et la demande de subvention.

Questions diverses

- o Nécessité de débroussaillage : Le Maire a rencontré le directeur du Syndicat Mixte Forestier. Des réunions d'information avaient été faites il y a quelques années, une technicienne du Syndicat a recensé les maisons autour desquelles un débroussaillage est nécessaire, et est ensuite allé les voir, avec quasiment aucune conséquence. Le maire propose de faire revenir les techniciens du syndicat pour une deuxième visite. Le syndicat pourrait peut-être réaliser ce débroussaillage, et facturer les travaux aux propriétaires.
- o Le cabanon des chasseurs aménagé à côté de la centrale photovoltaïque est régulièrement occupé par des fêtards qui le dégrade (vitres cassées, chaises brûlées) Le maire est allé le signaler aux gendarmes lundi 7 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h55.